

Séance du vendredi 08 avril 2022

Date de la convocation : 01/04/2022

Membres en exercice : 35

L'an deux mille vingt-deux et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 25

Votants : 33

Pour : 33

Abstention : 0

Contre : 0

**Présents :** Joseph BEAUFILS, Didier BRUNEL, Céline DELMAS, Bruno DURAND, Guy GALTIER, Gisèle GERBAL, Arnaud GIBELIN, Francis GIBERT, Jean-Luc GOAREGUER, Claire HELARY, José MARTINEZ, Didier MATHIEU, Jean-Paul MEYNIER, Christian PASCON, Michèle PIEJOUJAC, Alain RAYNALDY, Laurent RICHARD, Claude ROLLAND, Serge ROMIEU, Eric ROUX, Francis SAINT-LEGER, Patrice SAINT-LEGER, Pierre-Emile SYLVAIN, André THEROND, Didier VIGOUROUX

**Représentés :** Jean-Louis ALLE, Louis GIBERT, Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Gilles PASCAL, Murielle TEISSEDRE, Julien TUFFERY, Cécile VIGNOBOUL

**Excusés :** Maxime ATGER, Franck BACHELARD

**Absents :**

Secrétaire de séance : Francis GIBERT

**DE\_2022\_046 - Objet : DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOZÈRE - EXTENSION CENTRE DE SECOURS DE RIEUTORT-DE-RANDON**

Monsieur le Président rappelle la délibération DE 2019-099 du 13 décembre 2019 concernant l'extension du centre de secours de Rieutort.

Le montant de cette opération est estimé à : 455 000 € HT.

En date du 06 août 2020, la Communauté de communes a obtenu une subvention de 273 000 €uros au titre de la DETR.

Le plan de financement est le suivant :

- D.E.T.R. (60%) : 273 000 €uros
- Région (pour la rénovation énergétique) : 29 565 €uros

Les travaux ayant commencé, la Communauté de Communes sollicite une subvention au Conseil Départemental de la Lozère sur les travaux qui n'ont pas encore été effectués soit:

- Conseil départemental de la Lozère (25%) sur un montant estimé de 244 584,11€ soit 61 146 €
- Autofinancement (20 %) soit 91 289 €uros

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- De retenir le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus;
- De solliciter le Conseil départemental à hauteur de 61 196 €uros.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce sujet.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Francis SAINT-LEGER

